L'UNION.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI 25 OCTOBRE 1862. No. 9. 1re Année.

DE L'ESCLAVAGE

ET DU PRÉJUGÉ DE CASTE.

Rien n'est plus universellement répandu que cette opinion des apologistes de l'esclavage, que la race nègre est *inférieure* à toutes les autres ; ce qui ne prouve en une chose, c'est que, dans toutes leurs, les hommes ont raisonné selon leur intérêt, sans égard pour les principes de l'équité et de la vérité qui sont la sauvegarde des droits humains.

L'esclavage parmi les nations barbares, n'est que le résultat de la loi du plus fort, et ne se conserva, quand elles se civilisèrent, qu'à l'aide de quelques sophismes qu'employèrent les apologistes de l'humanité, pour justifier cette institution, que certainement Dieu réprouve et que la raison condamne.

Les premiers esclaves furent prisonniers de guerre. Il n'était pas sorti de siècles pour les Romains, pour trouver l'ignoble vanité en sortir. Le moindre soldat, le soldat de convoi ses bêtes de bât, se montrait, la part qu'il a prise à un combat de bandits. Cette opinion, un guerrier comme lui avec orgueil les hideuses mains qui le sont des armes avait fait tomber entre ses mains.

Peu à peu, le *droit* de faire des esclaves s'étendit pour faire place à l'*arbitraire*, qui ne reconnaît aucun moyen pour soumettre un esclavage des faits que la nature sans cesse libère.

Les Thessaliens, avides de richesses, inaugurèrent le trafic infâme de la traite, et communiquèrent leurs odieux principes aux Athéniens, qui s'y livrèrent avec tant de passion, que on fut obligé de faire une loi qui contraignait les maîtres à leurs esclaves, qui enlevaient de force des individus pour les rendre esclaves.

Les Juifs eux-mêmes, ces autres débarrés de la terre, eurent des esclaves.

Comme les mauvais traitements qu'essuyaient les esclaves les abrutissaient, leur race passa pour être d'un *ordre inférieur*. Ce principe, se répandit sans examen parmi les peuples ; ce qui empêcha pas que de cette classe sont sortis les Cicéron, les Esope, les Térence et un grand nombre d'autres, dont les noms ont passé à la postérité.

Cependant l'esclavage occupa, depuis, sa place à la civilisation et les lumières du christianisme ; mais les hommes dominés par la soif des richesses n'écoutant que la voix d'un intérêt sordide, continuèrent l'esclavage, avec des adoucissements, cependant, à ce qu'on pense les plus grands philosophes, et les plus grands hommes de l'époque.

Il était donc, en ce temps-là, comme aujourd'hui, de l'intérêt de la classe privilégiée, de faire du fléau de l'esclavage, pour qu'il en fut, sur les peuples de l'Amérique, la cause de mal pour [illegible] parmi les nations européennes, les adversaires de l'esclavage. Il ne faut comprendre aujourd'hui le germe pernicieux que renfermait cette institution, qu'en jetant les yeux sur le système de l'esclavage, tel qu'il existe en [illegible] Amérique, et dont les [illegible] sont le résultat de la grande république américaine.

De tous les maux qui découlent de l'esclavage, aucun n'est plus injuste et plus cruel que l'inique préjugé auquel les [illegible] de la nation française, comme une tache originelle, frappe toute une catégorie d'hommes, en les commettant, malgré les dons heureux qu'ils ont reçus de la nature, à des distinctions, à humiliations, qui, en dépit des lois sociales qui comptent des siècles que les besoins de la politique ont fait passer pour être d'un ordre inférieur.

Quoi ! vous refusez aux hommes de couleur toute participation aux bienfaits d'un gouvernement démocratique et libre, sous le futile prétexte qu'ils descendent d'une race que vos lois ont dégradée ? Vous avancez même que ces hommes, étant d'une infériorité de la nature, ne peuvent pas, ne doivent pas prétendre à exercer des droits qui, naturellement, qu'avec leurs maîtres, ne sont, à ce qu'on prétend, que de cette classe, sont nés de ses Saint-Georges, les Alexandre Dumas, les Victor Schœlcher et les Privat d'Anglemont, dont les hautes facultés intellectuelles réduisent à néant toutes les savantes théories qui font, à débilités sur l'infériorité de la race africaine.

De reste, pour comprendre toute l'injustice dont les hommes de couleur ont été jusqu'à ce jour victimes, on n'a qu'à se rappeler les paroles de président Lincoln à ses députés dans tous les coeurs et qui retentiront toujours comme le témoignage le plus éclatant que puissent offrir les hommes de couleur, pour prouver combien est injuste la condition qui leur a été faite aux Etats-Unis.

« La différence qui existe entre nous, » s'écrie le Président, dans son adresse à un ministre d'hommes de couleur, qui, sur une invitation reçue, avait été trouver le premier magistrat de la nation pour entendre ce que l'Exécutif aurait à lui dire au sujet du fameux projet de colonisation. « C'est plus grande que celle qui « existe entre deux races différentes. Nous sommes « Que ceci soit juste ou que je n'ai pas besoin de « le discuter ici ; mais cette différence physique « est pour les deux races un grand désavantage, « car le crois que la vôtre a beaucoup souffert « en vivant parmi nous. » Dans un autre passage, le Président ajoute : « Votre race est victime « du plus grand outrage que puisse subir un « peuple. Vous êtes privés de beaucoup des « avantages dont jouit l'autre race. L'homme « tend toujours, quand il est libre, à jouir de « l'égalité avec les mieux placés ; sur ce vaste « continent, pas un seul homme de votre race « n'est fait l'égal de qui que ce soit. »

Ces aveux étonnants à la bouche du chef suprême de la République, est bien moins le résultat de son opinion personnelle, que de ses convictions sur la spoliation par lesquelles les hommes de couleur ont été privés de l'exercice de leurs droits, par suite des amendements faits aux Constitutions des Etats primitifs.

L'article 4 des chaises fondamentales de la Confédération porte que :

« Les habitants libres de chaque de ces Etats, les mendiants, les vagabonds et les fugitifs de la loi exceptés, sont appelés à jouir, dans les divers Etats de toutes les privilèges et les immunités des citoyens des Etats. »

En 1787, les articles de la Confédération, ont passé soumis à la discussion au Congrès, les délégués de la Caroline du Sud proposèrent d'ajouter à l'article 4, en insérant, après le mot « habitants » et avant le mot « libre, » celui de « blanc » de manière à apporter le droit de citoyens qu'aux blancs seulement. De 12 Etats votèrent pour la mandement, huit en prononcèrent contre, et le vote d'un Etat fut divisé. En nommant, l'article 4 conserva sa forme primitive, et les hommes de couleur acquirent une foule de plus leurs droits. Mais, hélas, ils ne voulaient déjà pas, dès lors, les préjugés de caste, et toujours les inévitables nécessités politiques, amenèrent la plupart des Etats à restreindre les droits civils et politiques des hommes de couleur ; et ceux-ci, courbés sous l'oppression, ne purent élever la voix pour protester contre ces atteintes du droit des gens. De nos jours, cette politique d'ételgnoire a fait tant de progrès, qu'on n'en vu, à la honte de l'humanité et au flagelle de l'esprit du siècle, les législateurs de plusieurs Etats du Sud adopter certaines lois qui permettent à un homme de libre de se choisir un maître !!!

Mais, pourquoi qu'une nouvelle ère semble s'ouvrir pour les hommes de couleur, la population blanche, avengles par les préjugés de caste, [illegible] de la justice et de l'équité, en accordant aux hommes de couleur l'égalité des droits de la nature, en marquant ceux-ci d'un caractère indélébile, a-t-elle jamais voulu empêcher une réconciliation sincère entre les deux races ? Sans vouloir entrer ici dans les raisonnements philosophiques qu'entraîne naturellement la question, il nous suffirait de jeter un coup-d'œil sur ce qui se passe dans les Antilles françaises, pour nous convaincre que la société coloniale n'a aucunement souffert de l'égalité des droits accordés aux hommes de couleur, et nous avons vu, au contraire, avec quel empressement les colons qui s'étaient précédemment ralliés après la proclamation, par la République Française, de l'acte de [illegible] générale, rentraient, après quelques années, dans leurs foyers complètement guéris de leurs erreurs passées. En ce moment même, Napoléon III, qui combat dans les plaines du Mexique, sous les aîles protectrices de l'aigle impériale, ne serait-il pas de blancs et d'hommes de couleur de la Martinique ? Les esprits sérieux ne sourieront-ils pas de pitié en lisant que les premières élections témoignaient d'horreur ayant existé dans Jeff ? Quelqu'un eût-il alors osé prétendre, à être taxé d'extravagance qu'un [illegible] vinssent en les élections régulières comme des hommes ? Le préjugé contre la race de couleur est si plus fort, plus raisonné que celui-ci [illegible] contre la race israélite ?

Mais, en supposant que les gens de couleur, la population blanche, dans les Antilles françaises, a-t-il été prédisposé à cette dernière ?

En présence des délégués de couleur à l'Assemblée Nationale, en France, a-t-elle diminué de cette importance de la nation française ? Le grand poète, qui fut pair de France, et qui appelait un nègre son frère, prédit, pour cela, de sa valeur ? N'est-il pas toujours le premier poète du siècle, le chantre immortel des *Orientales*, le plus un tant cela, l'auteur inspiré de la liberté universelle ?

Les temps sont venus où les hérésies humanitaires doivent être combattues par toutes les armes, mais mieux encore avec celles de la raison et de la logique. Plus la vanité des petits et l'orgueil des grands obstrueront la route que nous avons à parcourir, plus nous redoublerons d'efforts et d'énergie pour atteindre au but que nous a désigné le dix-neuvième siècle.

E. T.

Un Mot des Natifs.

Dans cette année, comme de tous les deux mesure de la canne des Natifs, primaire, aux, soldat obscur, d'appuyer le combat de ses frères de sang, de mon intérêt et de mon intelligence.

De tous côtés, de tous les horizons, de l'Orient à l'Occident, du Septentrion au Midi, il y a un immense gémissement, un immense cri en avant. Pourquoi donc restons-nous plus longtemps la [illegible] dans la poussière ? Le cri avant donc, comme nos autres frères d'Orient ! Jetons nous dans l'arène ! Travaillons aussi pour l'avenir !

Entendez d'une voix [illegible] — notre orgueil nous trompe, a notre honte, notre intérêt pas de partie — nous nous voyons [illegible] dans la nuit le plus obscur de la nuit, et [illegible] notre front brûle qui nous rend victimes de cet [illegible] incompréhensible, et qui nous frappe de réprobation.

La nature seule, elle, et dans quelques, comme Jamin avait deux visages ? N'avons-il donc réellement deux races, que le soleil, la lumière, et que nous ne sommes pas de [illegible] ? Mais pourquoi qu'une nouvelle ère semble s'ouvrir pour les hommes de couleur, la population blanche, aveugles par les préjugés de caste, [illegible] de la justice et de l'équité, en accordant aux hommes de couleur l'égalité des droits de la nature, en marquant ceux-ci d'un caractère indélébile, a-t-elle jamais voulu empêcher une réconciliation sincère entre les deux races ? Sans vouloir entrer ici dans les raisonnements philosophiques qu'entraîne naturellement la question, il nous suffirait de jeter un coup-d'œil sur ce qui se passe dans les Antilles françaises, pour nous convaincre que la société coloniale n'a aucunement souffert de l'égalité des droits accordés aux hommes de couleur, et nous avons vu, au contraire, avec quel empressement les colons qui s'étaient précédemment ralliés après la proclamation, par la République Française, de l'acte de [illegible] générale, rentraient, après quelques années, dans leurs foyers complètement guéris de leurs erreurs passées. En ce moment même, Napoléon III, qui combat dans les plaines du Mexique, sous les aîles protectrices de l'aigle impériale, ne serait-il pas de blancs et d'hommes de couleur de la Martinique ? Les esprits sérieux ne sourieront-ils pas de pitié en lisant que les premières élections témoignaient d'horreur ayant existé dans Jeff ? Quelqu'un eût-il alors osé prétendre, à être taxé d'extravagance qu'un [illegible] vinssent en les élections régulières comme des hommes ? Le préjugé contre la race de couleur est si plus fort, plus raisonné que celui-ci [illegible] contre la race israélite ?

Mais, en supposant que les gens de couleur, la population blanche, dans les Antilles françaises, a-t-il été prédisposé à cette dernière ?

En présence des délégués de couleur à l'Assemblée Nationale, en France, a-t-elle diminué de cette importance de la nation française ? Le grand poète, qui fut pair de France, et qui appelait un nègre son frère, prédit, pour cela, de sa valeur ? N'est-il pas toujours le premier poète du siècle, le chantre immortel des *Orientales*, le plus un tant cela, l'auteur inspiré de la liberté universelle ?

Les temps sont venus où les hérésies humanitaires doivent être combattues par toutes les armes, mais mieux encore avec celles de la raison et de la logique. Plus la vanité des petits et l'orgueil des grands obstrueront la route que nous avons à parcourir, plus nous redoublerons d'efforts et d'énergie pour atteindre au but que nous a désigné le dix-neuvième siècle.

E. T.

Pas de Géant des Rebels sous la Liberté.

La législature de la Virginie a passé des résolutions concernant la proclamation du président Lincoln ; l'une d'elles est ainsi conçue :

Il doit qu'aucune personne dans cet Etat ne sera considérée comme ayant commis un crime contre les lois criminelles de la Virginie ou de ses lois, pour, pendant la guerre, on ne sera obligé de marcher, en quelque temps que ce soit, pour la défense de l'Etat ou de la nation, sous aucune des armes qui seraient trouvés sur le sol, autant de quelque manière que ce soit à donner cet ou projet diabolique de la dite proclamation.

Tirer sur des ennemis blessés, mettre le feu aux hôpitaux où ils se trouvent, brûler, détruire, piller et ravager tout ce que l'on rencontre sur son chemin, et, après cela, appeler ses ennemis, *Vandales*; encourager le meurtre et l'assassinat de sang-froid, sur de pauvres officiers et soldats qui ne peuvent, qu'à l'aide de l'affranchissement des peuples ; faire la guerre en sauvages ; afficher hypocrisiement à la face du ciel et des nations les vertus des plus grands philanthropes : voilà donc ce qui s'appelle combattre pour la cause de la liberté, du droit et de la justice, suivant le journal *la France* et d'autres publications du genre galonin !

Quelle aberration de principes ! N'est-ce pas le monde renversé ? Si c'est là le droit moderne, au dire de ce journal, nous aimerions mieux se brouiller comme et arriver au droit ancien du temps des Gotlis, des Visigoths, voire même des Ostrogoths.

A l'Honorable Thomas Médard Porée.

Je crois que ce serait réellement une injustice de ma part de laisser le silence comme capitaine de la compagnie des Zouaves de Gueula, que vous avez personnellement levé pour votre patriotisme bien connu et par votre influence sous bien dans le large ouvert d'amé dans vous êtes environné, tant dans vos affaires commerciales que politiques.

Comme un de ces vieux et braves amis, j'ai combattu pendant plus de trois ans pour le parti libéral, sur le territoire mexicain, contre un gouvernement despotique. Lorsque le drapeau déchiré par l'anarchie, et qu'une guerre civile devint générale par le fait de ses partis (dont chaque homme de bien avait voulu en former un), l'intervention étrangère vint *le level* nos yeux vers nos compatriotes, frères soldats, qui, après quatre-vingt-qui, ans d'indépendance, [illegible] ayant pour la troisième fois de conquérir leurs droits personnel et leur indépendance. Je vous fis le bien-venu, car vous le savez, vous aimez la liberté, nos polgnes de bravery, parmi lesquels vous vous êtes, dévoués rejetons de votre race, [illegible] et noblement.

Des chaque plus en fois saint, et il suivra les principes tracés par la France en 93. Vous avez placé votre confiance en moi ; vous avez gagné de valeur. Henri IV, en s'adressant à ses soldats, s'écria : « Suivez mon panache blanc, et vous vous y chemin de l'honneur et de la victoire ! » Pour que comme lui, jeunes patriotes, je vous la même de vous tracer, par moyen de son épée, cette roupeau conduit à la victoire et à l'honneur.

Ce n'est qu'un faible tribuïdes à un honorable compatriote, et je vous, [illegible]

CAPITAINE VELLUTET.

Vrb. 4e régiment. Second régiment des Native-Guards.

LA LIBERTÉ.

La chaire évangélique, qui est le centre de l'Eglise, a dit : « Que votre lumière brille devant les hommes.

* * * C'est une des lois du bonheur
Ou habite des humains la Divine demeure.
L'une des grands travaux, l'objet des autres vœux,
Que tout mortel calomne, ou doute, ou rapprise.
Qui vit du dans tous les cœurs, et dont le mot sacré
Dans les cours des tyrans est tout les adoré,
La Liberté !

Vous voulez vous repo er, eh ! n'avez vous pas l'éternité tout entière ?

A M. le Rédacteur-Chef du Journal L'UNION.
Camp Strong, Station Greilly,)
22 octobre 1862.

Nos braves et chevaleresques Native-Guards sont d'une cordialité parfaite ; leur tenue, leurs manières ne laissent rien à désirer ; on y respire le parfum du gentilhomme sans le moindre air de prétention. Il est vague l'harmonie la plus franche, la plus expansive et la plus aimable. Sur les traits de leurs figures sereines on lit toujours quelque bonne pensée : « Chacun pour tous et tous pour chacun ! » A la grâce et à la garde de Dieu ! » « Celui qui est la source de toute justice, pourrait-il ne pas rendre justice ? Il protége le faible. » Quiconque attend de grands biens ne doit pas se laisser abattre par de petits maux.

« Les Etats-Unis sont égaux et les hommes sont frères,"

* * * Le martyre est le sort le plus beau,
Quand la Liberté jaime au dessus du tombeau.

« La valeur est le chemin de la vertu et de la gloire."

En voyant tant de tout jeunes soldats parmi eux, je me suis souvenu de Corneille :

* * * Dans les ames bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Juste titre, on peut ici appliquer cette phrase de Paul de Musset :

Le ciel leur a fait les dons les plus précieux : la bonne humeur, sans laquelle Cupidon est le sot ; la bonne humeur, sans laquelle Cupidon est le sot ; la bonne humeur, sans laquelle Cupidon est le sot ;

L'UNION

Mémorial Politique, Littéraire et Progressiste.

Paraît tous les Mercredis et Samedis après-midi.

FRANK P. BARCLAY, EDITEUR-IMPRIMEUR

ABONNEMENTS.— Le prix de l'abonnement à ce Journal est fixé à $6 pour un an, $3 pour six mois, $1.50 pour trois mois. Un Numéro : 5 sous.

ANNONCES.— Les annonces se paient à raison de 8 le carré de dix lignes. 25c. On traite de gré à gré pour les annonces du commerce à l'année, au semestre ou au trimestre.

Bureau : Rue de Chartres, 195, cnr. Ste-Anne.

— L'Union!... L'Union avec des esclaves, l'Union sans esclaves. — l'Union quand même!... ARÈ LINSON.

Communication.

A Mr. le Rédacteur-en-Chef du Journal L'UNION.

Monsieur,

En me déterminant à entretenir le public aujourd'hui, je n'ai qu'un désir, c'est qu'il partage ma manière de voir, et qu'il s'écrie avec moi : "Oui, quelle injustice!" Eh! me dira-t-on, sur quoi est-elle fondée? Vous commencez par vous plaindre, sans établir la cause de votre plainte.

Eh bien! la voici. C'est de voir comment on a eu soin de tenir la population de couleur de cette ville dans l'ignorance, afin de l'assimiler à la bête brute ; et l'on dit : " Oh! c'est une race sans intelligence, nanguant de bons principes, incapable de se civiliser, puisqu'elle est si apathique, jusques au point de ne pas se donner la peine de chercher les moyens de se réchauffer aux rayons brûlants de ce soleil du dix-neuvième siècle, autour duquel est écrit en lettres d'or: *Progrès.*"

Rions, concitoyens, rions de ces sarcasmes : ils sont sans fondements, illogiques ; ils font au contraire notre éloge, car la peu d'instruction que nous ayons, nous l'avons acquise par nous-mêmes, sans l'aide ni le secours de personne ; et c'est ce qui fait notre gloire et la honte de ceux qui s'efforçaient de nous tenir dans une condition d'abjecte ignorance.

Outrés en raison de nous restreindre les moyens de nous instruire?

Je dois répondre négativement, parce qu'on prélève une somme énorme de taxes et de licences sur cette classe indignement méprisée, si outrageusement calomniée, quoiqu'à plus d'un titre honorable ; on la rend même contribuable pour l'entretien des écoles publiques sans nombre, destinées à recevoir les enfants de la *classe privilégiée*, comme on l'appelle ici, quoiqu'elles soient, l'une et l'autre, échappées des mains du même créateur, et qu'il n'y ait eu qu'un seul Adam, père du genre humain.

Nous devons dire pourtant, pour être en harmonie avec la vérité, que sous l'ancien régime gouvernemental on a parfois alloué une toute modique somme, et cela très irrégulièrement, à la seule institution établie ici pour développer graduellement les facultés intellectuelles des enfants de cette race si méprisée, que l'on se plaît à conspuer même, parce que son seul délit est d'être paisible, loyale avant tout, et patriote, qualités inhérentes à l'amour du sol natal, que quelques payenes d'Europe viennent leur contester, s'arrogeant de leurs droits, en vertu d'usages aussi iniques que condamnables, et faisant aussi echo avec les indigènes d'une éducation superficielle, qui, sans les blesser, nous pousse à qualifier d'orgueilleux, de cyniques. Écoutez ce qu'en dit l'Immortel martyr de la justice humaine, Sylvio Pellico : " L'orgueilleux est indigne de vivre... Le cynisme tient l'homme dans le fange."

Je n'essaierai pas de développer cette pensée ; mes lecteurs sont trop perspicaces pour ne pas en comprendre la valeur, et je poursuis le sujet que j'ai à tâche d'achever.

Cette institution continuera-t-elle d'exister?

Privera-t-on les personnes de couleur des moyens de s'instruire, — elles qui ont un droit incontestable à l'érection de maisons d'éducation, rien que par l'énorme contribution qu'on prélève sur elles, et dont je regrette ne pas pouvoir faire le relevé dans les registres de l'État, pour le livrer au grand jour.

Non-telles pas encore un droit, et un droit irrévocable, celui de contribuer à l'entretien des autres écoles publiques, ne serait-ce que par réciprocité?

Il n'y a que le temps qui puisse résoudre ces questions. Pour moi, je suis porté à croire que le nouveau gouvernement, qui s'est plu à être juste envers tous, sera toujours le véritable interprète de Thémis ; il ne laissera pas tomber le plateau de la balance ni en faveur de l'un, ni au détriment de l'autre ; et, quand il se sera rendu compte de la forte contribution prélevée sur la population de couleur, il ne se fera pas seulement le devoir de soutenir, par une allocation de fonds proportionnée à ses besoins, l'existence de l'Institution Catholique pour l'instruction des orphelins indigents, mais il en créera d'autres, afin que tous les enfants qui en ont été privés jusqu'ici, viennent nourrir leur intelligence de ce pain fortifiant et civilisateur ; car nous ne pouvons lui faire l'injure de croire qu'il imitera les égoïstes, ses devanciers, qui voulaient tout pour eux et rien pour les autres.

Non, il comprendra que la jeunesse dont les moyens de s'instruire sont si limités, en qui nettrait à profit les études qu'elle ferait, en a autant besoin que celle dont les moyens sont si étendus par le grand nombre d'écoles publiques qu'elle apprécie si peu.

Espérons que nous ne nous trompons pas.

E. C.

La Dette nationale.

La dette nationale, en comprenant tous les comptes portés au département du Trésor, comme certificats de dette, prêts temporaires, etc., s'élevait, au 1er juillet 1862, à la somme de 511 millions. A cette époque, il était dû 7 millions au Trésor, ce qui ramenait le montant de la dette à cinq cent quatre millions en nombres ronds. Ce chiffre comprend 60 millions d'ancienne dette, et le Secrétaire : en nous ne pas les anciens bons du Trésor et l'intérêt de la dette consolidée, la somme de 21 millions. Les dépenses générales s'élèvent donc, depuis le 4 mars 1861, au 1er juillet 1862, à 425 millions. En divisant cette somme par 480 jours, on trouve pour les dépenses totales par jour, $881,250. Les réclamations qui n'avaient pas encore été adressées au Trésor ne sont pas comprises dans cet exposé.

Feuilleton de l'Union.

LE PASTEUR DU PEUPLE.

Par Mme Clémence Robert.

II.

L'Hôtel de Montférare.

Le surlendemain, en sortant du couvent de très bonne heure, Vincent de Paul, selon la promesse qu'il en avait faite à sœur Madeleine, se rendit chez sa mère, la marquise d'Estouville.

La novice était venue passer quelques jours dans l'hôtel de ses parents avant de se rendre à la maison centrale des sœurs de charité.

Le pasteur arriva dans la rue de la Ferronnerie, à l'hôtel de Montférare, où habitait Mme d'Estouville.

Dès l'abord, il put juger du contraste qui existait dans cette demeure nobiliaire, occupée d'un côté par la théorie et austère marquise d'Estouville, de l'autre par son frère, le baron Armand de Montférare, jeune encore, et l'un des seigneurs qui jouissaient de la plus brillante renommée.

Vincent de Paul pénétra dans la cour de l'hôtel. Du côté habité par le baron, cette cour était garnie de beaux chevaux, richement caparaçonnés, tenus en bride par des pages, et d'une foule de laquais à toutes les livrées. Des seigneurs qui montaient le perron étaient mis avec une recherche attestant le luxe de la maison où ils entraient ; un grand nombre de gentilshommes, de clients, arrivaient à pied, à cheval. Toute notre ville parcourait les galeries, au bras des grandes portes de glace qui battaient sur son passage : les vitraux de la façade étincelaient du reflet des larges foyers ; les rideaux s'agitaient dans un mouvement continuel, et on entendait parler haut dans toute l'étendue des lambris sonores.

Mais Vincent tourna à droite, et monta les degrés solitaires et garnis de mousse qui conduisaient aux appartements de la marquise.

Dans le vestibule, il ne rencontra d'un laquais vêtu d'un habit brun. Le domestique, sur la demande de M. Vincent, s'inclina en silence, pour répondre que madame était chez elle, et indiqua de la main le grand escalier. A l'entrée de l'antichambre, un second laquais se tenait debout et silencieux. A la porte du salon, un troisième servitour, aussi seul, et par conséquent aussi taciturne que les autres, souleva la portière et annonça le révérend père Vincent de Paul.

Dans cette vaste salle, le jour d'hiver paraissait plus sombre encore ; la teinte rembrunie des boiseries de chêne, les crêpes qui couvraient les dorures, en augmentaient l'obscurité. La place des croisées qu'on avait enlevés des panneaux imprimait un air de vétusté à toute l'étendue des lambris. Devant les fenêtres s'élevaient les grands arbres dépouillés du jardin, dans lesquels on entendait gronder le vent.

La dévastation, en solitude de tout ce corps de bâtiment, lui donnaient l'apparence d'un séjour abandonné après la mort de ses habitants, et qui attendait une génération nouvelle.

Devant la fenêtre du fond, la marquise Sergine d'Estouville était assise, tenant une Bible entre ses mains.

Elle avait à peine cinquante ans, mais son visage était creusé et sillonné de rides ; sa figure, d'une pâleur profonde, et ses cheveux blancs tranchaient nettement avec ses coiffes et ses vêtements noirs. Elle était d'une immobilité complète ; ses yeux mêmes ne faisaient aucun mouvement ; elle tenait la Bible ouverte ; sa vue affaiblie ne pouvait plus se distinguer les caractères, mais son front penché sur le livre saint paraissait en aspirer les méditations austères.

Tout son aspect rappelait exactement ces statues de marbre blanc et noir qu'on voit sur les anciens tombeaux, et elle semblait en avoir le froid éternel.

Comme l'avait dit Madeleine, les jours de la marquise d'Estouville étaient comptés ; depuis sa longue maladie, elle s'affaiblissait, et tout ressentait les atteintes par une vive souffrance au cœur, devaient, en se renouvelant, amener le terme de sa vie. On voyait que Mme d'Estouville s'engageait, dans un grand chemin sombre d'ivoire qui, sur un fond de velours, marquait un des lambris de la salle, était suspendu un cadran immobile ; quand il lui arrivait d'éprouver une de ces crises décisives, elle avançait l'aiguille de ce cadran d'un degré, et elle mesurait ainsi le cours décroissant de son existence.

Dans l'embrasure de la première croisée, Madeleine, la noble et riche héritière de la maison d'Estouville, vêtue de sa robe de novice, comme la plus humble fille du peuple, tenait un chapelet entre ses doigts, mais ses yeux suivaient les épais nuages qui roulaient à la cime des arbres, et sa pensée errait dans des espaces non moins sombres.

Un peu plus loin, devant la cheminée, le cousin de Madeleine, le jeune Olivier d'Alton, était étendu dans une chaise longue, le bras en écharpe d'une blessure qu'il venait de recevoir en duel.

Seul devant ce foyer, et dans cette demeure fermée au monde, il ne perdait rien de sa grâce et de son élégance habituelles. Un riche pourpoint de velours bleu de ciel faisait ressortir les traits d'un jeune cavalier, et son chapeau de toque brillaient dans les beaux cheveux blonds qui encadraient une figure ravissante. Accoudé sur le coussin de son siège, la tête penchée dans sa main, et les yeux étendus sur ses fourures, son attitude était pleine de noblesse et d'abandon.

Il rappelait seul un souvenir du monde dans cette antique et sombre retraite.... comme son amour avait été toute la possession de ce monde pour la pauvre Madeleine.

A l'arrivée de Vincent de Paul, ces trois personnes se levèrent avec une vive émotion intérieure.

Bien que la marquise d'Estouville ne le connût pas personnellement, la présence de ce père de l'Eglise ne pouvait être que très imposante pour une personne d'une si haute piété. Elle fit quelques pas au-devant de lui, et s'inclina profondément.

Madeleine fit un signe imperceptible à Olivier, qui s'éloigna après avoir salué le supérieur de Saint-Lazare.

Vincent de Paul resta seul avec Madeleine et sa mère. Il avait abordé la marquise avec les manières simples et un peu rudes qui l'accompagnaient en tout lieu, comme son rigide costume de pasteur. Mais en s'asseyant entre les deux dames d'Estouville, toujours inspiré par la délicatesse du cœur, il avança son siège de manière que son ombre dérobât à la marquise la figure de Madeleine, dont il craignait la faiblesse, et enveloppât en quelque sorte la pauvre enfant.

Pour Mme d'Estouville, après le premier saisissement causé par la vue inattendue de Vincent de Paul, son visage avait repris aussitôt toute sa pâleur, son attitude était redevenue rigide et fixe. Elle tenait toujours les yeux baissés, et cette absence de regard, cet air concentré en elle-même, qui interdisaient toute communication, redoublaient la réserve et l'espèce de crainte que sa vue inspirait.

Vincent de Paul, inaccessible à ce sentiment, dit avec un ton naturel et plein de fermeté :

— Madame, comme directeur de la maison des sœurs de charité, j'ai cru devoir venir vous remercier de l'honneur que vous faites à cette communauté en la choisissant pour y placer votre fille unique.

— Je suis très heureuse, mon père, qu'elle en devienne une des plus humbles professes, répondit Mme d'Estouville.

— C'est dans deux ou trois jours, je crois, que sœur Madeleine, ayant fini son noviciat, doit entrer dans la maison centrale des sœurs de Saint-Champs pour y passer une semaine de retraite, après laquelle elle prononcera ses vœux.

— Oui, mon père, dit la marquise avec une certaine vivacité, et c'est le jour le plus désiré de ma vie!

— Certainement, reprit le directeur, nos sœurs sont bien heureuses aussi quand elles voient une nouvelle compagne venir partager avec elles la douceur et la gloire de servir Dieu dans les pauvres. Mais, pour apporter ce bonheur dans la communauté, il est indispensable que celle qui s'y présente le partage. Je crois donc devoir vous demander, madame.... et c'est une obligation que je m'impose toujours en pareil cas, si vous avez bien consulté la vocation de votre fille avant de la vouer à l'état religieux.

La marquise fit un mouvement en arrière dans son fauteuil, et répondit d'une voix brève :

— Mon père, vous avez un noviciat sous les yeux, et vous pouvez juger, j'espère, qu'elle en est digne.

— Assurément, la douceur, la soumission, la piété parfaite de cette chère enfant me sont bien prouvées, dit M. Vincent. Mais je parle ici de la vocation, c'est-à-dire de ce désir instinctif et constant qui, au milieu des circonstances diverses, et même des séductions opposées, fait tendre vers la retraite religieuse.

— Madeleine n'a point eu à prendre d'elle-même une déci ion pour laquelle ses lumières eussent été insuffisantes. C'est moi qui ai choisi ce parti pour elle.

— Et sans en appeler à ses propres sentiments?

— Je l'ai voué au cloître dès l'enfance.

— Je ne sais si j'ai bien entendu, madame.... votre fille ?...

— Elle a prononcé à Dieu le jour même où elle approcha pour la première fois de la sainte communion.

— Madame, dit Vincent de Paul en laissant éclater une sévérité qui, dès les premiers mots de son discours, perçait sous la voix, je m'étonne que vous vous soyez cru le droit de prononcer ce vœu.

— Et pourquoi? Ce n'est pas la première fois qu'un pareil engagem nt a été contracté, dit Sergine d'Estouville ; et j'ai eu pour m'y déterminer des motifs impérieux.

— Eh bien! vous avez outre-passé vos pouvoirs, madame, comme chrétienne et comme mère. Comme chrétienne, il ne vous appartenait pas d'unir d'avance au Seigneur une pure fille qui, par sa nature, eût pu être indigne de lui. Comme mère, vous ne pouviez pas non plus disposer de son sort. Puisque la loi vous ôte le droit de vie et de mort sur vos enfants qui en en dépendent, le code vous défend également de frapper leur existence morale d'un arrêt irrémissible.

— J'étais dans des circonstances particulières dont nous seuls pouvons juger dit Sergine de sa voix la plus sèche, de son air le plus glacial.

— Il n'en est pas, madame, reprit vivement Vincent de Paul, qui soient étrangères à votre fille, et puissent cependant retomber sur elle.

— Je ne l'ai... Personne ne peut plaindre, grand Dieu! d'être attachée aux autels?

— Oui, si son propre cœur ne l'y appelle pas.

— Si elle souffre! dit Sergine (et un rayon semblable à la joie passa sur son visage de marbre), si elle souffre.... oh! ce grand sacrifice apaisera peut-être la colère de Dieu!

Vincent de Paul frissonna. Il se trouvait en présence de ce fanatisme plus antipathique encore à sa douce piété que le tort d'une religion trop faible. Il étendit la main vers le christ suspendu aux lambris.

—Regardez cette image, madame, dit-il, et songez plus à la bonté de Dieu qu'à sa colère.

— Je n'ai pas dit, reprit la marquise, sans répondre, que le ciel me condamne! Il n'est plus temps maintenant de discuter sur ce vœu, mais de l'accomplir.

— Vous vous trompez, madame, affirma le directeur, car ce serment prononcé dans l'excès d'une piété égarée, un simple prêtre.... moi, par exemple, je peux vous en délier.

Une idée se présenta à l'esprit de la marquise; elle releva les yeux, et levant les yeux pour la première fois, elle lança à sa fille un regard irrité en disant :

— Serait-ce donc elle qui le demande?

Puis elle continua comme si elle se fût parlé à elle-même :

— Oh! j'ai été trop faible!... trop faible!... Il y a dix mois, elle me demanda, je ne sais pourquoi, de la laisser entrer dans l'ordre des sœurs de Charité.... et je cédai à ce vœu.... Elle serait maintenant dans la maison des Carmélites, où des grilles cacheraient la honte de telles incertitudes.

— Ainsi il vous suffirait, madame, dit Vincent de Paul en frémissant, que les souffrances de votre fille fussent secrètes ?

— Je compte pour peu de chose les souffrances de ce monde! dit Sergine avec un daidaigneux sourire, tandis que sa pâleur, la trace des austérités empreintes sur ses traits, attestaient la sincérité d'un fanatisme cruel. Si Madeleine, continua-t-elle, faiblit devant les rigueurs de la vie religieuse, je dirai que j'ai pesé sur vous pour les lui faire envisager comme la route du ciel. Si elle avait la pensée de s'y soustraire malgré ma volonté formelle, l'obéissance envers les parents étant la même que celle envers Dieu, j'aurais donc encore le pouvoir de prononcer de plus haute vertu serait aussi celui qui ferait le mieux respecter l'autorité maternelle.

— Je suis loin de la méconnaître, répondit le pasteur. Si votre fille osa parler par ma voix, ce n'est point un refus de se soumettre à vos volontés qu'elle exprime, mais une humble prière de modifier vous-même vos desseins sur elle, d'après les dispositions et les penchants dont la nature l'a formée.

— Elle a eu cette pensée! dit la marquise en pâlissant davantage, mais sans rien perdre de son immobilité de statue.

— Et vous, madame, reprit Vincent de Paul suppliant, pensez aux terreurs naturelles d'une jeune fille qui va vivre enchaîner d'un seul mot toute sa destinée!... Donnez-lui du temps pour mûrir sa réflexion, pour mesurer son courage. Et si sa nature, assurément pieuse et dévouée, mais peut-être trop faible pour porter cette piété, ce dévouement, jusqu'aux limites extrêmes de la vie religieuse, vous devrait la rendre malheureuse dans cette voie, laissez-la dans le monde, où l'appellent son nom, son rang, l'éclat de sa fortune, et, en retour, elle vous promet par ma bouche d'y remplir ses devoirs de chrétienne de manière à combler votre sainte ambition pour elle.

— Mon père, dit Sergine en enfermant encore tout ce qui se passait en elle sous son enveloppe de glace, vos paroles me rappellent un point que je ne dois pas omettre de constater, en vous priant de recevoir ma fille parmi les sœurs de Saint-Marie-des-Champs. Les grands biens dont vous parlez, et qui auraient appartenu à l'héritière de la maison d'Estouville, seront légués, par moi, à la communauté dans laquelle elle prononcera ses vœux.

Vincent de Paul se leva impétueusement ; sa patience angélique, qui avait supporté les expressions d'un fanatisme hautain dans l'espérance de le vaincre, se brisa devant une flatterie odieuse par laquelle on pensait le séduire.

— Oh! s'écria-t-il en détournant sa tête de la marquise. Dieu garde à jamais nos pieuses retraites de notre sainte famille de pauvres de ces richesses livrées par la superstition, la crainte de ces fortunes qu'on arrache à la famille pour les apporter en rampant aux autels, ou en demande à Dieu de remettre, à prix d'or, le pardon d'une faute.... Non! mille fois plutôt notre sainte mère!

Madeleine, qui n'avait pas osé proférer une parole pendant cet entretien, s'était levée frémissante et se prenait contre Vincent de Paul.

Il reprit avec véhémence :

— Si vous voulez faire un sacrifice à Dieu, madame, faites celui de votre volonté despotique. Je vous le dis comme son ministre, comme chargé par lui de lier et de délier sur la terre, vous ferez une œuvre plus méritoire en immolant vos projets de dix années, votre résolution invincible, qu'en étouffant sous le drap de mort votre fille unique, son nom, son rang et tout son avenir.... Et, si vous voulez me faire un don précieux, dont je me glorifie à jamais, dit-il encore en étendant la main sur la tête de Madeleine, donnez, oh! donnez moi la liberté de cette enfant, rendez-lui entre mes mains le droit sacré de disposer de son sort!

La marquise se leva à son tour, ferme, raide dans son attitude, et pourtant agitée d'un violent frisson.

— Monsieur le directeur, dit-elle avec une humilité que démentait le ton acerbe de sa voix, ne pouvant me permettre de discuter avec vous un cas de conscience, je vais vous demander la grâce de terminer cette pénible discussion.

— Et pourquoi? reprit vivement Vincent de Paul *je ne saurais pourtant pas au monde.* Je pourrai revoir encore...

— Ce qui vous est cher.

— Olivier! mon enfant!

— Mais, madame, ne vous aimez-vous pas mutuellement? Ne vous aimez maintenant d'un amour coupable... mais qui pourra se changer, je l'espère, en une sainte et légitime union.

— Est-il bien vrai?

— Ne m'en demandez pas davantage... mais pouvez-vous, et espérez tout de l'avenir.

— O mon père!... vous ne cherchez pas à me tromper pour me faire supporter la vie?

— Ma fille, mes lèvres n'ont jamais prononcé une parole qui ne fût pas celle de la vérité... Ensuite, ajouta Vincent de Paul avec une adorable douceur, regardez-moi, mon enfant, si je vous croyais destinée à des regrets éternels, à un abîme de douleur, mon front serait-il si calme? ma bouche prononcerait-elle ce sourire?

— Oui, oui, je vous crois! s'écria-t-elle en se jetant éperdue au cou du vieillard.

Puis elle se retirait... le regardait, joignant les mains avec ferveur, et, la tête perdue dans l'égarement du bonheur :

— Mon père! mon père! disait-elle, je savais bien que vous pouviez faire des miracles!... Vous êtes un saint parmi les hommes.... vous voulez me sauver, et sendant, sous votre regard, se soulfle de votre parole, mon malheur s'efface.

— Taisez-vous, mon enfant! dit Vincent de Paul, et assuyez bien vos larmes, car nous voici arrivés.

— Oh! dit-elle en montrant Sainte-Marie-des-Champs, qu'on découvrait à quelques pas, que les murs de cette maison me semblent beaux maintenant! J'aperçois tout autour l'horizon de la vie!

— Vous resterez dans ce saint asile, ma fille, dit Vincent de Paul ; vous y ferez même profession et prendrez l'habit des sœurs de charité, puisque, malheureusement, cela est indispensable pour vous soustraire aux mêmes plus-vives—.

— Et pourtant je serai sauvée! dit Madeleine avec extase.

— Oui, car pendant cela je travaillerai à votre délivrance. Et, dans ce nouveau regard, sous de vie ou de mort, je sens que le ciel m'aiders.

Madeleine, comme une enfant folle de joie, enlaçait encore le vieillard de ses bras caressants, et le couvrait de sa soutane de baisers et de larmes en répétant :

— Oh! c'est trop de bonheur!

— On n'a jamais trop de bonheur, mon enfant, dit Vincent de Paul, aux yeux de Dieu, notre créateur et notre père!

La maison de Sainte-Marie-de-Champs ouvrait sa grille. Le supérieur et Madeleine mirent pied à terre à l'entrée, renvoyèrent la voiture et pénétrèrent dans l'enceinte.

Il fallait traverser une longue et étroite cour dont les murs étaient creusés de niches de saints, pour arriver au bâtiment qui s'élevait dans le fond. L'aspect de cette maison religieuse était d'une extrême simplicité et grave sans rigueur.

Le vent soufflait avec force, la pluie tombait en larges gouttes, les oiseaux allaient s'abattre dans les niches, et se pressaient dans les plis d'manteaux des vieux saints de pierre.

— Mon père, dit Madeleine en se montrant à Vincent de Paul, ces oiseaux font sagement de leur se mettre sous la protection des apôtres. J'étais comme eux battue par le vent, et j'ai trouvé un abri bien sûr dans les bras du meilleur des saints.

(A continuer.)

Demande de Nourrisse.

Une jeune femme, très bien portante, désire trouver nourrisson. Elle peut donner les meilleures recommandations. S'adresser encoignure St-Pierre et Delgany

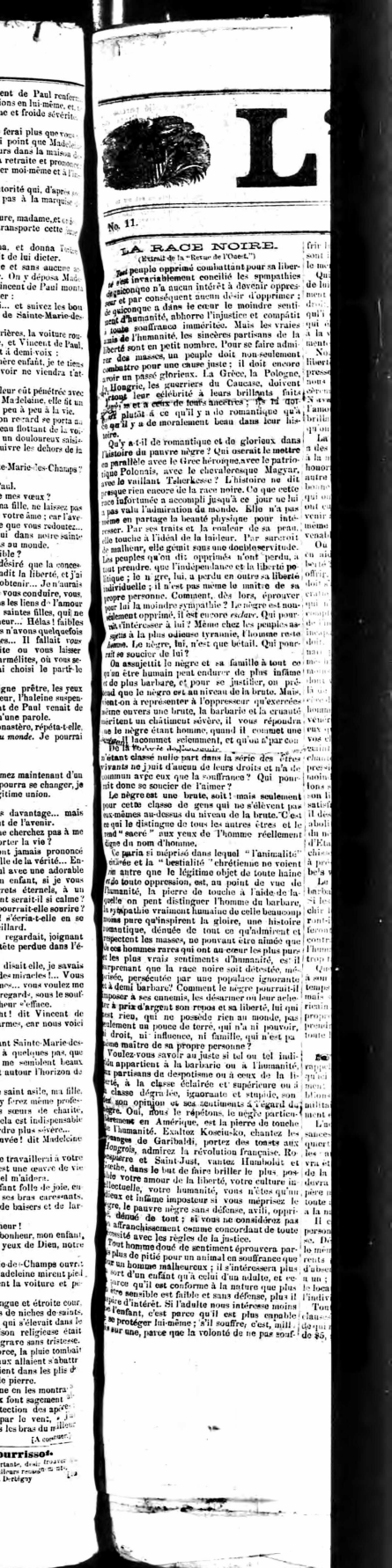

No. 11.

LA RACE NOIRE.

(Extrait de la "Revue de l'Ouest.")

Les peuples opprimés combattant pour sa liberté ne sont invariablement concilié les sympathies qu'inconque n'a aucun intérêt à devenir oppresseur et par conséquent aucun désir d'opprimer ; et quoique à dans le cœur le moindre sentiment d'humanité, abhorre l'injustice et compâtit à toute souffrance immérité. Mais les vraies amis de l'humanité, les sincères partisans de la liberté sont en petit nombre. Pour se faire admirer des masses, un peuple doit non seulement combattre pour une cause juste ; il doit encore avoir un passé glorieux. La Grèce, la Pologne, la Hongrie, les guerriers du Caucase, doivent leur célébrité à leurs brillants faits d'armes et à ce que de tous ancêtres ; ils ni ont fait plutôt à ce qu'il y a de romantique qu'à ce qu'il y a de moralement beau dans leur histoire.

Qu'y a-t-il de romantique et de glorieux dans l'histoire du pauvre nègre? Qui oserait le mettre en parallèle avec le Grec héroïque, avec le patriotique Polonais, avec le chevaleresque Magyar, avec le vaillant Tcherkesse? L'histoire ne dit rien presque entre cette race noire. Or que cette race infortunée a accompli jusqu'à ce jour ne lui a pas valu l'admiration du monde. Elle n'a pas même en partage la beauté physique pour intéresser. Par ses traits et la couleur de sa peau, elle touche à l'idéal de la laideur. Par surcroît de malheur, elle gémit sous une double servitude. Les peuples qu'on dit opprimés n'ont perdu, a tout prendre, que l'indépendance et la liberté politique ; le nègre, lui, a perdu en outre sa liberté individuelle ; il n'est pas même le maître de sa propre personne. Comment, dès lors, éprouver pour lui la moindre sympathie? Le nègre est non-seulement opprimé, il est encore *esclave*. Qui pourra s'intéresser à lui? Même chez les peuples asservis à la plus odieuse tyrannie, l'homme reste *homme*. Le nègre, lui, n'est que bestial. Qui pourrait se souciter de lui?

On assujettit le nègre et sa famille à tout ce qu'un être humain peut endurer de plus infâme et de plus barbare, et pour se justifier, on prétend que le nègre est au niveau de la brute. Mais, peut-on a représenter à l'oppresseur qu'exercée comme une vraie brute, la barbarie et la cruauté méritent un châtiment sévère, il vous répondra que le nègre étant homme, quand il commet une cruauté, lâcomme scélérat, et qu'on n'par con... Il ne se doute... étant classé nulle part dans la série des êtres vivants ne jouit d'aucun de leurs droits et n'a de commun avec eux que la souffrance? Qui pourra donc se soucier de l'aimer?

Le nègre est une brute, soit! mais seulement pour cette classe de gens qui ne s'élèvent pas au-dessus du niveau de la brute. C'est ce qui le distingue de tous les autres êtres et le rend "sacré" aux yeux de l'homme réellement digne du nom d'homme.

Ce paria si méprisé dans lequel "l'animalité" achève et la "bestialité" chrétienne ne voient en lui autre que le légitime objet de tous haine et de toute oppression, est, au point de vue de l'humanité, la pierre de touche à laide de laquelle on peut distinguer l'homme du barbare, et la sympathie vraiment humaine de celle beaucoup moins pure qu'inspirent la gloire, une vie romantique, dénuée de tout ce qu'admirent et respectent les masses, ne pouvant être aimée que par ces hommes rares qui ont au cœur les plus pures et les plus vraies sentiments d'humanité, et, surprenant que la race noire soit détestée, méprisée, persécutée par une populace ignorante et à demi barbare? Comment le nègre pourrait-il jouer à ses ennemis, les désarmer en leur accordant le prix d'argent sur son cœur et sa liberté, lui qui n'est rien, qui ne possède rien au monde, pas seulement un pouce de terre, qui n'a ni pouvoir, ni droit, ni influence, ni famille, qui n'est pas même maître de sa propre personne?

Voulez-vous savoir au juste si tel ou tel individu appartient à la barbarie ou à l'humanité, si partisans de despotisme ou à ceux de la liberté, à la classe éclairée et supérieure ou à la classe dégénérée, ignorante et stupide, sondez son opinion et ses sentiments à regard du nègre. Oui, nous le répétons, le nègre particulièrement en Amérique, est la pierre de touche de l'humanité. Exalter Kosciusko, chantez les exploits de Garibaldi, portez des toasts pour Kossuth, Hongrois, admirez la révolution française, Robespierre et Saint-Just, vantez Humboldt et Cuvier, dans le but de faire briller le plus pur de tous les amour de la liberté, votre culture intellectuelle, votre humanité, vous n'êtes qu'un lâche et infâme imposteur si vous méprisez le pauvre nègre sans défense, avili, opprimé, dénué de tout ; si vous ne considérez pas comme un ennemi et comme concordant de votre sensibilité avec les règles de la justice.

Tout homme doué de sentiment éprouvera par lui-même de pitié pour un animal en souffrance que pour un homme malheureux ; il s'intéressera plus fort sort d'un enfant qu'à celui d'un adulte, et ce n'est parce qu'il est conforme à la nature que plus sensible est faible et sans défense, plus il est digne d'intérêt. Si l'adulte nous intéresse moins que l'enfant, c'est parce qu'il est plus capable de se protéger lui-même ; s'il souffre, c'est, mil... par sur une, parce que la volonté de ne pas souffrir de 25.